

Conception régionale climat pour le Jura bernois (CRC)

# Guide de bonnes pratiques

---

**Jura bernois.Bienne**  
Rue Pierre-Pertuis 1  
2605 Sonceboz-Sombeval

**Rédaction** : Fanny Farron, Alix Dettwiler

**Suivi des travaux** : Commission Aménagement du territoire et Energie (COM-ATEn)

**Validation** : Comité directeur de Jura bernois.Bienne (Jb.B), le 28.09.2023

## Avant-propos

La Conception Régionale Climat (CRC) vise à offrir aux communes du Jura bernois des outils et recommandations concrets, en lien avec leurs réalités et territoires respectifs. Elle se concentre sur quatre thématiques pour lesquelles les communes ont de réelles possibilités d'action :

En matière de **mobilité durable**, des suggestions sont proposées aux communes pour diminuer le recours aux Transports Individuels Motorisés (TIM) en encourageant notamment le report sur des mobilités partagées et décarbonées, les transports publics et la mobilité douce.

La **biodiversité** sera uniquement traitée au sein des **zones à bâtir**, pour lesquelles les communes ont les plus grandes capacités d'action. Hors zone à bâtir, la biodiversité fait l'objet d'autres actions (réseaux écologiques, mesures de compensation, zones de protection) et est généralement traitée à une échelle supra-communale, en lien avec les exploitants agricoles.

Les questions d'**énergie** sont traitées pour quatre communes-centres du Jura bernois dans les Plans Directeurs Communaux de l'Energie (PDComE). La CRC donne des pistes d'action pour réduire et décarboner la facture énergétique dans l'ensemble des 40 communes du Jura bernois.

Enfin, parce que cet instrument s'adresse aux communes, la **gouvernance** est la dernière thématique abordée. Il s'agit principalement de mettre en avant différents outils pouvant être mis en place par les communes pour contrer le réchauffement climatique et ses effets néfastes.

Pour traiter de ces thématiques, le dossier de la CRC est constitué de quatre éléments, tous complémentaires :

Le **Rapport Explicatif** (REx) permet de définir certains concepts et de faire une analyse générale des questions de mobilité, de biodiversité, d'énergie et de gouvernance à l'échelle du Jura bernois. Ce travail s'appuie tant sur des études internes de Jb.B, comme la CRTU ou le mandat CRT1, que des données provenant d'administrations fédérales, cantonales ou communales.

Les **Fiches de Recommandations** (FRe) constituent la « boîte à outils » des communes. Réparties selon les quatre thématiques décrites ci-dessus, elles contiennent de nombreuses suggestions de mesures pour la mise en œuvre de cette conception à l'échelon communal.

Les **Fiches Communales** (FCo) font état des potentiels d'amélioration pour chaque commune et reprennent les mesures des fiches de recommandations. Les Projets de Territoires produits par certaines communes et des visites de terrain réalisées pendant l'été 2021 ont permis de réaliser ces fiches.

Le **Guide de bonnes pratiques** illustre les bons exemples pratiqués dans le Jura bernois, en partie alimentés par les visites de terrain menées à l'été 2021.

## Introduction

Le présent document, « Guide de bonnes pratiques », souhaite donner un aperçu imagé des bons exemples observés dans les Communes lors des visites de terrain effectuées durant l'été 2021. Ces bons exemples concernent ainsi principalement les domaines de la mobilité durable et de la biodiversité en zone bâtie, les mesures étant plus facilement « observables sur le terrain » que celles des domaines énergie et gouvernance (politique communale de l'énergie, isolation thermique des bâtiments, approvisionnement en énergie renouvelable, accompagner et soutenir la transition climatique, s'allier à des associations, économie circulaire, etc.). Cela n'atténue toutefois pas l'importance de ces domaines, bien qu'il y ait de fait moins d'exemples recensés (il s'agit davantage de quelques éléments annotés mais non imagés).

Le Guide de bonnes pratiques a pour but de montrer de bons exemples qui sont en place dans certaines communes pour, le cas échéant, inspirer d'autres communes à mettre en place des mesures similaires. Le guide n'est bien entendu pas exhaustif.

# Mobilitéé

# POLITIQUE DE STATIONNEMENT

## Tarifcation des parkings et limitation du temps de parcage



*Saint-Imier*



*Moutier*

Limiter le temps de stationnement favorise le recours d'autres moyens de transport. Aux abords des gares, le temps de stationnement peut être très limité. Des déposes-minutes peuvent aussi être mis en place.

Une tarification des parkings peut inciter à limiter l'usage des TIM tout en étant un moyen de financer d'autres mesures liées à la mobilité.



*Prés d'Orvin, photo : Parc Régional Chasseral*



## Revêtements et végétalisation des places de stationnement



*Renan*



*Péry*

Les sols perméables permettent d'offrir une meilleure infiltration de l'eau que les sols asphaltés. La végétation au sol ou autour des places de stationnement permet de limiter les effets d'îlots de chaleur.



*Fornet*



*Plateau de Diesse*





Cortébert



Les Reussilles

Il existe différents types de revêtements perméables qui peuvent être mis en place dans les communes.

Les plus courants sont les pavés filtrants ou les dalles alvéolées.



Plagne

Lors de la réfection de places de parc existantes, il peut être intéressant de se tourner vers ce type de revêtements, au détriment du bitume.

Il est également souhaité de végétaliser les alentours afin de lutter contre les îlots de chaleur.



## Places de stationnement équipées de bornes électriques



*Saint-Imier*

Planifier et mettre en place des places avec bornes de recharge pour les voitures électriques permet de répondre à des besoins qui vont croître ces prochaines années.



*Courtelary*



*Vauffelin*

## Parkings-relais (P+R)



*Moutier*



*Crémises*

Les P+R favorisent l'intermodalité. Bien entendu, les recommandations en termes de revêtement et végétalisation peuvent y être appliquées.



# MODÉRATION DU TRAFIC

## Zones piétonnes, 20 et 30



La Neuveville



Orvin

Les zones piétonnes garantissent un accès sécurisé et convivial à l'espace public pour les piétons. Les zones 20, nommées aussi zones de rencontre, garantissent la priorité aux piétons. Le trafic à 20km/h limite les nuisances sonores et apportent une plus grande sécurité.

Les zones 30 ou 40 trouvent aussi bien leur place dans des traversées de villages que sur des routes secondaires. La priorité de droite est souvent donnée dans les zones 30.



Nods



Saint-Imier

# Restrictions du trafic et autres mesures



Petit-Val



Grandval

Aux abords des écoles ou dans certains quartiers, les inscriptions au sol ou les affiches incitent les véhicules à ralentir et à rester attentifs.

Pour réduire les nuisances et le danger engendré par le trafic, certaines rues peuvent être interdites au stationnement et à la circulation. Les rues deviennent ainsi des espaces réservés à la mobilité douce.



Moutier



Valbirse

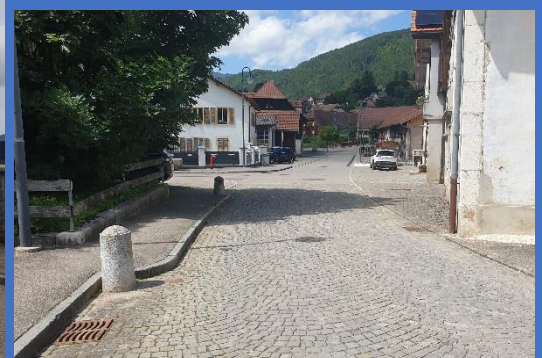
Les décrochements verticaux, aussi appelés dos d'âne, incitent les véhicules à ralentir et respecter la limitation de vitesse. Souvent situés avant une zone 30 ou 20, ils peuvent également être présents sur certains tronçons de routes principales, comme à Courtelary où ils permettent de sécuriser les alentours de l'école et des commerces.

Les décrochements horizontaux, aussi appelés rétrécissements latéraux, poussent les véhicules à ralentir et respecter les limitations de vitesse.

Ces décrochements peuvent prendre la forme de poteaux, pots, ou places de stationnement, créant ainsi un rétrécissement de la chaussée.



Saint-Imier



Court



## Aménagement des arrêts



*Plateau de Diesse*

L'aménagement des arrêts de transports publics peut favoriser l'usage de ces modes de transport en rendant l'attente plus agréable.



*Les Ecorcheresses*

Les abris-bus peuvent parfois présenter différents services à la population, comme ici avec une boîte à livres et des boîtes aux lettres, en plus d'un abri couvert.



*Le Fuet*

La présence d'un simple banc pour attendre un bus représente déjà un confort supplémentaire pour les usagers de tous âges.





*Pontenet*

Les haltes ferroviaires doivent également permettre de se mettre à l'abri des intempéries et de s'asseoir.



*La Heutte*



*Courtelary*

Des zones de convivialité à proximité immédiate des gares, végétalisées et propices à la biodiversité (idéalement ombragées/abritées) peuvent également être pensées

# CONCEPT DE MOBILITÉ DOUCE

## Stationnement pour les cycles



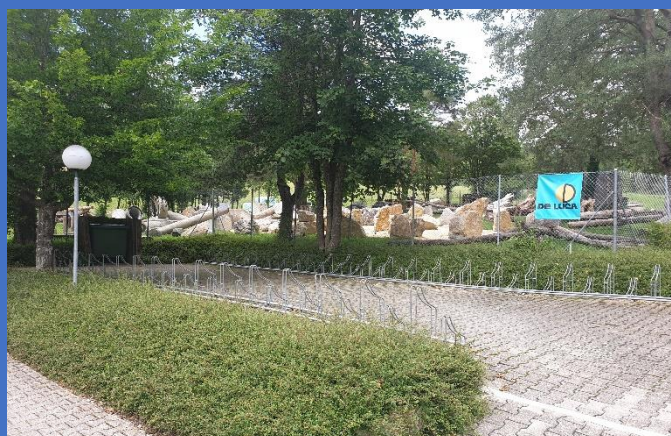
Crémises



Moutier

Garantir des espaces de stationnement pour les cycles sécurisés et à l'abri des intempéries permet de valoriser ces moyens de transport. Aux abords des gares, ces espaces sont importants car ils favorisent l'intermodalité. Des systèmes de parking à vélos sur deux étages permettent une emprise moins importante sur l'espace public.

Garantir suffisamment de places est nécessaire pour favoriser l'utilisation des cycles. Ces places peuvent également être perméabilisées/végétalisées.



Valbirse



La Neuveville

Pour limiter l'emprise au sol, des parkings en souterrain peuvent également être prévus.





*Court*



*Saint-Imier*

L'essor important des trottinettes, notamment électriques ces dernières années, nécessite des aménagements spécifiques d'attaches pour ce moyen de transport. Divers crochets peuvent être mis en place comme les exemples ci-contre.

Il existe des multitudes de possibilités d'offrir des places de stationnement pour les vélos et trottinettes.

A Valbirse, en bordure d'une école, un tronc d'arbre a été aménagé pour parquer les vélos.



*Valbirse*



## Aménagements pour les cycles



Corgémont

Les bandes cyclables permettent de sécuriser les déplacements des cyclistes sans augmenter la largeur de la chaussée. Ces aménagements sont relativement peu onéreux et faciles à mettre en place.

Actuellement, il est possible de se rendre à vélo de Cortébert à Sonceboz et de Sonvilier à Villeret par ce type d'aménagement.

Les pistes cyclables, coupées du trafic motorisé, offrent des tronçons encore plus sécurisés pour la circulation des vélos, des trottinettes et des rollers.



Court



Court

Des ateliers de réparation pour vélos peuvent être aménagés, en priorité le long des itinéraires de cyclotourisme et des pistes cyclables.

## Aménagements pour les piétons



*Sonceboz-Sombeval*

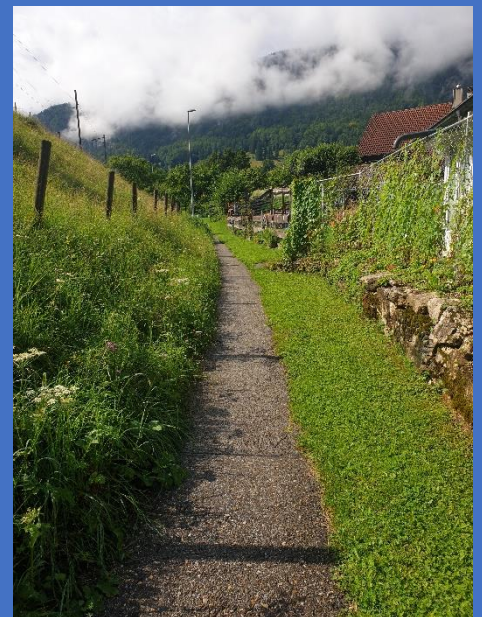


*Corcelles*

Les trottoirs peuvent être séparés de la chaussée par une bande végétalisée lorsque l'espace à disposition le permet.

Sur les routes plus étroites, un simple marquage au sol permet de différencier les usages et de protéger les piétons.

La végétalisation des itinéraires piétons jouent grandement dans leur attractivité. Rendre le trajet plaisant est un bon moyen d'encourager les citoyens à se déplacer à pied.



*Crémines*



L'aménagement de trottoirs abaissés garantit un accès aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'une continuité des chemins piétons.



Villeret



Sonceboz-Sombeval



Valbirse

Limiter les escaliers et préférer les rampes d'accès avec une pente adéquate permet à tous de pouvoir se déplacer sur les cheminements piétons.

Le Pedibus est un bon moyen de promouvoir la marche dès le plus jeune âge.



Villeret



# Biodiversité

# GESTION ÉCOLOGIQUE ET DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES PUBLICS

## PUBLICS

### Prairies fleuries et fauche raisonnée



Eschert



Péry-La Heutte

Les prairies fleuries sont des espaces riches pour la biodiversité et présentent un attrait visuel intéressant. Elles peuvent être aménagées autant dans des portions d'espaces publics (parcs, places de jeu, cours d'écoles, cimetière, etc.) que dans des espaces résiduels comme les talus ou les bordures de route.



Les Reussilles

La fauche tardive ou en alternance permet d'offrir des corridors écologiques pour la biodiversité, des espaces de refuges ainsi que de la nourriture à la faune environnante.

Les espaces résiduels peuvent aussi être fauchés de manière raisonnée. Indiquer ces espaces et pratiques par des panneaux permet de sensibiliser la population aux questions de biodiversité dans le milieu bâti



Végétaliser les abords d'un terrain de football offre des espaces de vie à la biodiversité. Par ailleurs, l'entretien des terrains de foot peut se faire de manière respectueuse de l'environnement en suivant des guides dédiés.



*Court*



*Orvin*

Les périmètres non-utilisés dans les cimetières représentent des espaces de choix pour y installer une prairie fleurie. La tranquillité du lieu permet à la biodiversité de s'y développer.

Il n'est pas toujours évident d'entretenir les talus. Les moutons peuvent être une aide précieuse pour une fauche naturelle. Nécessitant peu d'espace, ils peuvent aussi pâturer sur des espaces résiduels du tissu bâti.



*Saint-Imier*

## Aménagement des places de jeux et cours d'écoles



*La Ferrière*



*Petit-Val*

Les places de jeu nécessitent des revêtements adaptés d'un point de vue sécuritaire. On préférera les revêtements naturels tels que les copeaux de bois ou l'herbe aux revêtements synthétiques qui retiennent la chaleur. De plus, on veillera à planter suffisamment de végétation pour que la canopée puisse offrir ombre et rafraîchissement.



*Eschert*

Mettre en place des potagers dans les cours de récréation permet de sensibiliser les enfants à la nature et de favoriser des activités extérieures avec eux.

La commune de Cortébert fait notamment partie du Réseau suisse d'écoles en santé et durables, et dans ce cadre, l'école primaire a inauguré récemment son jardin potager.



# HAIES, VERGERS ET ARBRES EN ZONE BÂTIE

Les arbres, les haies indigènes et les vergers jouent un rôle très important dans le milieu bâti. Ils servent de refuge pour certaines espèces, et permettent également de limiter les îlots de chaleur. Les haies de thuyas sont à proscrire, elles n'ont en effet pas d'intérêt pour la biodiversité



*Moutier : exemple d'une haie de charme commun*



*Perrefitte*

Les vergers, notamment à hautes tiges, constituent des éléments très intéressants pour la biodiversité.



*Courtelay*





*Court*

Les allées boisées peuvent être mise en place dans les parcs, rues, cimetières. Elles permettent de limiter les îlots de chaleur et améliorent la qualité de l'air.



*Grandval*



# VÉGÉTALISATION DES TOITURES, FAÇADES ET MURS

## Toitures



*Frinvillier*

Les toitures végétalisées ne sont pas réservées aux toits plats et peuvent également être adoptés pour des dépendances.

Les toitures végétalisées permettent la rétention des eaux de pluie, une meilleure isolation des bâtiments, limitent les îlots de chaleur et offrent une continuité pour la biodiversité.



*Plateau de Diesse*



*Moutier*

Les toitures végétalisées peuvent être combinées avec des panneaux solaires selon la végétation choisie. Ceci permet d'améliorer la production des panneaux solaires jusqu'à 4% par an, grâce à l'effet tempérant de la végétation.



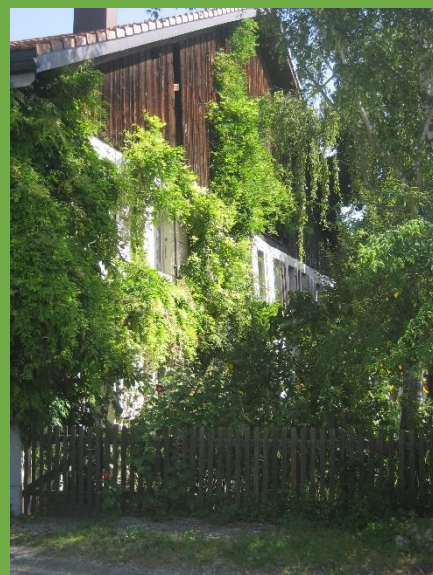
## Façades et murs



*Sonvilier*



*Sonvilier*



*Corgémont*

Les murs végétalisés peuvent accueillir différentes essences. Ils permettent de réduire les effets d'îlots de chaleur dans le milieu bâti et également de fournir des habitats et refuges à la petite faune.



*Moutier*

Végétaliser les grillages est une manière intéressante de promouvoir la biodiversité tout en limitant la visibilité de certains espaces à moindre frais.



# ESPÈCES LIÉES AUX BÂTIMENTS

Les nichoirs pour les oiseaux, en particulier les hirondelles permettent de conserver les colonies existantes dans la région.



*Court*



*Pontenet*



*Petit-Val*

Avant-toits, combles, étables, clochers sont autant d'espaces de nidification pour plusieurs espèces menacées.

De plus, des recensements des colonies existantes, comme cela est fait à Péry-La Heutte, permet de garder un œil sur ces espèces et de mieux les protéger.



*Sonvilier*



# AMÉNAGEMENTS POUR LA PETITE FAUNE



La Neuveville



Péry-La Heutte



Sonceboz-Sombeval

Les hôtels à insectes offrent à ces derniers un refuge et un lieu de ponte. Il convient de placer les hôtels à insectes à proximité de prairies ou vergers dans lesquels ils trouvent de la nourriture.



Reconvilier



Saint-Imier

Mettre en place des pierriers, des tas de bois et de feuilles à certains endroits permet à d'autres animaux de pouvoir trouver des habitats dans le milieu bâti.

Ces aménagements permettent également de mettre en réseau les biotopes, en offrant un abri temporaire.



# MISE EN RÉSEAU DES BIOTOPES

## Limiter les pièges



*Court*



*Crémines*

Limiter les barrières, ou les rendre plus perméables en laissant par exemple de l'espace en-dessous pour laisser passer les petits animaux garantit une meilleure mise en réseau de la faune locale.



*Loveresse*



*Seehof*

Faire pousser des plantes grimpantes comme le lierre ou la vigne sur les murs ou les clôtures permet à certaines espèces de surmonter l'obstacle

La commune peut coordonner la mise en place des barrières à amphibiens aux endroits appropriés afin d'éviter les écrasements ou Des panneaux « attention amphibiens »



# AMÉNAGEMENT ET GESTION DES COURS ET PLANS D'EAU



*Plateau de Diesse*

Les étangs permettent de contribuer au réseau des zones humides et d'offrir un habitat aux amphibiens. Les écoles peuvent être un endroit idéal où aménager des étangs (sensibilisation des enfants).



*La Neuveville*



*Corgémont*

La remise à ciel ouvert de certains cours d'eau et leur revitalisation permet à de nombreuses espèces de se développer et d'enrichir la biodiversité dans la commune.



# POLLUTION LUMINEUSE



*Eschert*

Des lampadaires modernes avec une orientation d'éclairage vers le bas sont moins néfastes pour la biodiversité en termes de pollution lumineuse.

La généralisation de l'éclairage LED dans les communes permet de faire de précieuses économies d'énergie.



*Villeret*

# Énergie



## Politique communale de l'énergie



Un plan directeur communal de l'énergie vise une planification énergétique communale et notamment la décarbonation du chauffage des bâtiments à l'horizon 2035. Quatre communes du Jura bernois en ont élaboré un avec Jb.B et le conseiller en énergie (Saint-Imier, Valbirse, Tramelan et Tavannes).

L'adhésion et la labellisation Cité de l'énergie offre un accompagnement et l'accès à de nombreux services, ressources et outils pour mener une politique énergétique cohérente. Cinq communes sont membres de l'association et Moutier est déjà labellisée.

En termes de prescriptions énergétiques, l'office cantonal de l'énergie et de l'environnement (OEE) propose des formulations prêtes à être intégrées dans les RCC. Ces prescriptions sont notamment à retrouver sur [www.jurabernoisenergie.ch](http://www.jurabernoisenergie.ch).

## Isolation thermique de bâtiments publics



L'école primaire de Saint-Imier est en cours d'assainissement : l'isolation des façades et le remplacement de fenêtres et de portes permettra de diminuer les besoins en chaleur du bâtiment et la facture énergétique.

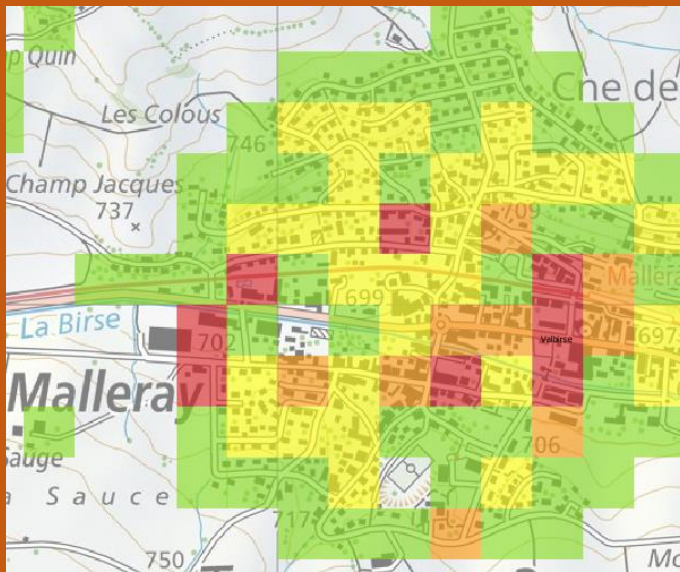
## Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable

Le bois local comme source d'énergie étant une ressource limitée à préserver, d'autres sources doivent être exploitées. A Saint-Imier, un chauffage à distance à basse enthalpie utilise la chaleur de l'eau potable du Puits des Sauges pour alimenter l'hôpital et l'ancien CEFF Santé en chaleur à l'aide d'une pompe à chaleur. Grâce à ce système innovant, l'équivalent de 220'000 litres de mazout ou 2000 m<sup>3</sup> de copeaux de bois sont ainsi économisés chaque année.





## Chauffages à distance



Plus de la moitié des communes du Jura bernois ont leur propre réseau de chauffage à distance ou projettent d'en réaliser un, avec l'avantage de pouvoir décarboner la production de chaleur pour de nombreux bâtiments, comme à Valbirse où le CAD alimente entre autres les deux écoles de Malleray.

Jb.B et le conseiller en énergie se tiennent à disposition des communes pour les accompagner dans ces démarches.

## Panneaux solaires sur bâtiments publics

La Commune de Corgémont a équipé la halle de La Combe de panneaux photovoltaïques. En 2022, ceux-ci ont produit 142 MWh de courant solaire, soit plus que la consommation des deux écoles, l'EJC, la halle de gym, la voirie et une maison individuelle réunis, avec un taux d'autoconsommation de 56%.

Une extension et un nouveau projet sur l'école primaire sont en cours. Grâce aux subventions, l'investissement est rapidement amorti.



## Economies d'électricité

Dans un contexte de risques de pénurie d'électricité, le Service de l'électricité de Tramelan a mis en place plusieurs actions en 2022. Des séances d'informations ont par exemple été organisées à destination de certains gros consommateurs. Les relevés de leurs consommations électriques leur ont été présentés, dans le but de dégager des pistes d'optimisation. Dans les écoles, les vannes manuelles des radiateurs ont été remplacées par des vannes thermostatiques et un règlement a été proposé de manière à éviter certains gaspillages inutiles (mise en veille des appareils, extinction des lumières, etc.).

La Commune a également lancé un concours d'économies d'énergie auprès de sa population, pour les encourager à réduire leur consommation d'énergie ; les 6 habitants les plus économes se sont ainsi vus décernés un prix.

## Energie grise



Le partage d'équipements entre communes offre de nombreux avantages, et notamment une précieuse économie de ressources et d'énergie grise. Une balayeuse d'une valeur de CHF 155'000 a été acquise par les communes de Court, Sorvilier, Valbirse et Saicourt. Cet engin, ainsi que les investissements financier et écologique qui y sont liés seront partagés par les quatre communes dès 2023.



# Gouvernance

## Accompagner et soutenir la transition climatique

De nombreuses communes du Jura bernois sont déjà sensibilisées et impliquées dans les questions de durabilité. De fait, différentes mesures sont mises en place au niveau communal afin d'inciter les citoyens à entamer la transition climatique nécessaire. Quelques exemples non-exhaustifs sont listés ci-dessous :

### Implication de la population

Les communes ont conscience que plus l'adhésion de la population à la politique communale est forte, plus des mesures pourront être prises dans un but commun. La Ferrière a en ce sens créé une commission citoyenne non-permanente afin d'impliquer la population dans les orientations de la commune. Les citoyens, en collaboration avec la Commune et le Parc régional du Doubs, ont ainsi proposé des mesures concrètes pour le développement durable et futur de la Commune (mise en place de conseils pour la récupération d'eau de pluie, conseils et soutien pour la vente directe de produits fermiers, sécuriser la liaison cyclable en direction de la commune des Bois, etc.). Une nouvelle commission temporaire sera créée afin de soutenir la commune dans la mise en œuvre de ces mesures ; toute personne intéressée à y participer peut se manifester auprès de la Commune.

Ce genre de commission a pour but d'être limitée dans le temps et avec un objectif clairement délimité ; cela se retrouve très souvent pour la création de plan climat ou d'autres thématiques spécifiques. Les avantages sont multiples : « décharge » du conseil municipal et partage des enjeux / objectifs avec ce dernier, stimulation du tissu social, ouverture et transparence des affaires politiques, implication active de citoyens motivés dans la politique communale, etc.

La Neuveville et St-Imier ont également organisé un atelier « Consommer moins et mieux l'énergie » dans le but d'encourager les économies d'énergie auprès des citoyens.

Plusieurs communes ont également organisé des « clean-up days » ces dernières années (Courtelary, Cormoret, Villeret, Tramelan, ...). Un étudiant du CEFF commerce, dans le cadre de sa formation et en collaboration avec les autorités, a également mené une action similaire dans certaines communes (Saint-Imier, Villeret, Cormoret, Tramelan, Valbirse et Tavannes). La Commune de Valbirse s'est montrée très réceptive et a proposé d'associer les écoles à sa démarche, pour couvrir une plus grande zone du village.

### Formation / sensibilisation du personnel

Quelles que soient les démarches à mettre en place, l'implication du personnel communal et la désignation de personnes responsables sont également essentielles. Les Communes de Tramelan et de Loveresse ont par exemple un responsable en charge de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

### S'appuyer sur la force du collectif

La charge financière ou le manque de personnel peuvent souvent être un frein à l'implémentation de projets. Certaines catégories de personnes (requérants d'asile, bénéficiaires d'aides sociales, chômeurs) peuvent toutefois être mises à contribution afin d'aider les communes à améliorer la qualité de vie de ses habitants, tout en visant un objectif de réinsertion professionnelle. La Commune de Tramelan, qui abrite un centre de requérants, leur propose ainsi ponctuellement des travaux d'occupation d'intérêt collectif (travaux forestiers ou soutien au service de patrouilleurs scolaires). La Municipalité a dernièrement décidé de solliciter des requérants pour traquer les déchets qui s'accumulent dans certains secteurs.



Des bénévoles ou des étudiants peuvent aussi être sollicités pour certaines tâches spécifiques (par ex. recensement de nids d'hirondelles ou suppression de néophytes envahissantes, en collaboration avec le Parc régional Chasseral). En ce sens, les Communes de Sonvilier et de Péry-La Heutte ont été l'objet de projets d'étudiants du CEFF de Saint-Imier, qui ont soutenu le Parc dans la lutte contre des plantes néophytes invasives.

### **Subventions communales**

En subventionnant certaines initiatives, les communes peuvent s'impliquer davantage dans la transition climatique. Ainsi, Saint-Imier et Moutier offrent des subventions communales pour des projets visant une utilisation rationnelle de l'énergie (voir Fiche E1 « Politique communale de l'énergie »). Plusieurs communes, comme Péry-La Heutte, allouent également des subventions à la plantation et l'entretien de verger (se référer aux Règlements Communaux de Construction - RCC).

### **Inscription d'articles dans les RCC**

Les RCC sont des outils intéressants pour apporter des mesures contraignantes permettant de limiter les effets du réchauffement climatique et d'encourager la transition écologique. Plusieurs communes ont déjà des articles en ce sens dans leur RCC, notamment en faveur de la biodiversité. Par exemple, des dispositions sont prévues pour la perméabilité des aires de stationnement (Cortébert), la plantation d'arbres (Tramelan), la végétalisation des toitures (Nods), la protection des espèces dans le milieu bâti (Tavannes), la mise en réseau des biotopes (Petit-Val), la dissémination des néophytes envahissantes (Villeret), etc. (voir FRe pour plus de détails).

### **S'allier à des associations**

De nombreuses communes ont déjà sollicité les conseils du conseiller en énergie du Jura bernois, ce qui a souvent abouti à des projets et mesures concrètes. Certaines communes ont également collaboré avec le Parc régional Chasseral pour favoriser davantage la biodiversité sur leur territoire.

La Commune de Péry-La Heutte par exemple a sollicité le Parc pour des conseils de gestion différenciée des espaces verts, signe de l'implication de la commune et de son personnel. De nombreuses bonnes pratiques y ont d'ailleurs été observées : entretien sans produits phytosanitaires, fauche tardive et espacée des herbages, maintien de 'bouquets' de fleurs, etc. Même hors zones d'intervention, les prairies aux abords des routes sont relativement riches et les bords de routes sont bien végétalisés. Certaines 'dents creuses' sont entretenues par des moutons, un moyen naturel et écologique d'entretenir ces espaces. Plusieurs prairies fleuries sur les deux villages ont été mises en place par la Commune et font l'objet de panneaux d'informations. Enfin, l'initiative de porter au RCC l'interdiction de transformer les talus en 'dépendances ferroviaires' / 'couloir d'avalanche' (interdiction de ballast ou gravier en couverture du sol) est particulièrement à saluer.

La Commune de Tramelan a également collaboré avec le Parc régional Chasseral donnant lieu à un document « Mise en valeur de l'infrastructure écologique par une gestion adéquate des surfaces vertes de Tramelan ». Ce document a permis d'aboutir à plusieurs réalisations positives pour la biodiversité : prairie fleurie, fauche tardive avec signalétique pédagogique adaptée, plantation d'arbres/arbustes indigènes, etc. Le projet « Traverses de Tramelan », également mené en collaboration avec le Parc, a pour but de réfléchir à des mesures notamment en termes de mobilité. Dans ce cadre, les citoyens et les écoles sont fortement impliqués dans le projet : réflexion pour aménagements d'un jardin d'un immeuble locatif, aménagements possibles à la Rue du Cinéma pour créer une zone de rencontre

(limitée à 20 km/h avec priorité aux piétons), etc. En parallèle de ce projet, une réflexion globale sur les mobilités est amorcée, mobilisant les autorités communales, plusieurs grandes entreprises du Village et le Parc.

Dans le domaine énergétique, quatre communes et une bourgeoisie, ainsi que l'association Jb.B, sont déjà membres de la coopérative EcooSol et ont souscrit à une ou plusieurs parts sociales. Cette coopérative vise la réalisation de grandes installations solaires photovoltaïques (PV) dans le Jura bernois en misant sur le financement participatif. La Ferrière a entrepris des démarches pour trois installations sur des bâtiments en mains communales. Ces centrales solaires, d'une puissance totale installée de près de 100 kW, seront financées par EcooSol qui en sera propriétaire pendant une période allant jusqu'à 25 ans et revendra le courant à la Commune à un tarif préférentiel.

## Economie circulaire

### Achats groupés et économies d'échelle, notamment pour les appels d'offre

Le programme CAPIC (Centrale d'Achat et Plateforme d'Intérêts Communautaires) offre aux communes la possibilité de regrouper des achats courants et importants, pour un emploi efficace et économe des fonds grâce à des économies d'échelle. Certaines communes ont déjà profité de ces achats groupés pour divers projets (rabais lors de l'achat des enveloppes de vote, pour le logiciel Eséances, pour le contrôle périodique des abris PC, etc.).

En termes d'achats groupés, une multitude de domaines sont concernés : véhicules, matériel informatique, lampadaires, bornes d'hydrantes, etc.

Lorsqu'il s'agit d'offrir des services supplémentaires aux citoyens, il faut généralement soit augmenter la quotité d'impôts, soit limiter les charges ou les optimiser. Ainsi, mutualiser les dépenses profite également aux contribuables.

Ces avantages dépendent toutefois d'une collaboration avec d'autres communes afin de réfléchir ensemble et d'avoir un meilleur pouvoir de négociation. Les communes font généralement face aux mêmes dépenses et aux mêmes besoins. Même si certains détails ou options peuvent différer d'une commune à l'autre, l'achat à plusieurs apportera toujours des avantages. Enfin, rationaliser les dépenses n'exclut pas de privilégier les fournisseurs locaux.

En plus d'achats groupés, les communes peuvent également collaborer pour un partage approprié du matériel (par exemple pour des machines peu utilisées), voire du personnel qualifié (par exemple, responsable en charge de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Loveresse, Tavannes), pourrait aider/former du personnel dans les autres communes).

## Adopter un plan climat

Si plusieurs communes suisses ont adopté un plan climat, aucune ne l'a pour l'instant fait dans le Jura bernois. Toutefois, de nombreuses réflexions sont en cours sur l'aspect énergétique, à l'instar de Moutier, qui a développé une Conception directrice de l'énergie par le biais des Services Industriels de Moutier, dans le but de réduire les besoins en énergie de la population ainsi que les émissions de gaz à effet de serre en promouvant les énergies renouvelables. La Municipalité de Moutier, déjà labellisée Cité de l'énergie depuis 2013, ambitionne d'atteindre la société à 2000 Watts d'ici 2050.

D'autres communes, comme St-Imier, Valbirse, Tavannes et Tramelan, sont en train de rédiger leur Plan directeur communal de l'énergie, en collaboration avec Jb.B et le conseiller en énergie du Jura bernois.



## Planification urbaine durable

La Commune de Moutier a invité la population à des ateliers participatifs sur l'avenir territorial de la ville, ceci dans le cadre de la prochaine révision du Plan d'aménagement local (PAL). Ces ateliers ont permis d'identifier les forces et les faiblesses au niveau de l'aménagement de la ville, puis de définir des mesures concrètes dans la limite des contraintes légales et économiques. Cette démarche permet également de faire connaître les enjeux liés à l'aménagement du territoire auprès de la population.

La Commune de Tramelan a pour sa part donné un nouveau souffle à ses manufactures abandonnées (crise de l'industrie horlogère des années 70-80), qui ne se prêtaient plus à de la production (ne satisfont plus aux exigences actuelles et souvent incompatibles avec l'affectation de la zone). Quatre sites ont ainsi été réaffectés en zone mixte / zone d'habitation et assainis (bâtiments de 1903, 1913, 1908 et 1960, assainis respectivement en 1989, 1993 et 2003, comptant entre 3 et 5 niveaux, entre 3 et 13 appartements. Pour le premier site notamment, appelé Tamerlan, le bâtiment a été assaini sans en trahir le caractère originel, et le Canton de Berne a ainsi participé au financement du projet. La réaffectation est à considérer comme une réelle chance à saisir pour le développement du milieu bâti. D'ailleurs, depuis sa révision du Pal en 1997, la Commune de Tramelan demande aux propriétaires de manufactures désaffectées quelles sont leurs intentions quant à l'utilisation de leur bâtiment ; s'ils sont disposés à envisager une réaffectation, la parcelle est classée en zone mixte. De plus, la Commune encourage les propriétaires disposés à entreprendre un assainissement via des prêts avantageux.

La Commune de Moutier a également rénové un bâtiment datant de 1903, situé dans le centre du village, en 2012. Si cela a concerné avant tout le renforcement d'une structure existante, sans densification de l'utilisation, cela reste une forme d'urbanisation interne. Cette rénovation a en outre largement contribué au regain d'attractivité du centre-ville.